



Durée :
3 jours
(21 heures)



Dates :
A définir



Public :
Tout public



Lieu :
Outremer
Metz



Places :
10 max



Prix :
Sans financement : 400€
Avec financement : 750€



PRÉREQUIS :
Parler et comprendre le français



ACCÈS:
Personne en situation de handicap merci
de nous contacter



OBJECTIFS DE FORMATION :

- Comprendre les risques et les conséquences des pratiques non hygiéniques : Les tatoueurs et les perceurs doivent être conscients des dangers liés à des pratiques peu hygiéniques, comme les infections, les allergies, les maladies contagieuses et les possibles complications pour la santé des clients.
- Respecter les normes d'hygiène et de salubrité : La formation vise à enseigner les pratiques indispensables en matière d'hygiène et de salubrité pour prévenir les infections. Cela comprend le nettoyage et la désinfection du matériel, l'utilisation adéquate d'instruments stériles, la propreté des locaux et la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRI).
- Appliquer les mesures de prévention des infections : La formation enseigne les mesures à prendre pour prévenir les infections, telles que le port de gants, de masques et de blouses de protection, ainsi que l'utilisation de barrières physiques pour éviter la contamination croisée.
- Sensibiliser aux risques liés aux encres et aux bijoux : Les tatoueurs et les perceurs doivent être sensibilisés aux risques associés aux encres de tatouage et aux bijoux utilisés, comme les réactions allergiques, les infections cutanées et les effets à long terme sur la santé



CERTIFICATION DÉLIVRÉE :

- Durée de validité : **5 ans**
- Attestation délivrée selon le département par :
 - **l'ARS Guadeloupe** (pour le moment délivrée par l'organisme de formation)
 - **l'ARS Guyane**
 - **l'ARS Metz** (pour le moment délivrée par l'organisme de formation)
- Validation 21h de formation
- Examen de certification validé





Durée :
3 jours
(21 heures)



Dates :
A définir



Public :
Tout public



Lieu :
Outremer
Metz



Places :
10 max



Prix :
Sans financement : 400€
Avec financement : 750€



ACCÈS:
Personne en situation de handicap merci
de nous contacter



PROGRAMME :

Unité 1 : Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits de tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel.

- Connaître et mettre en œuvre la réglementation relative au tatouage par effraction cutanée et au perçage corporel, notamment exécuter les formalités déclaratives obligatoires ;
- Connaître et mettre en œuvre les normes concernant les bijoux de perçage corporel et la réglementation européenne relative aux substances contenues dans les encres de tatouage et de maquillage permanent afin de garantir que seuls des encres et les autres mélanges utilisés pour le tatouage et des bijoux de perçage corporel conformes seront utilisés au cours de l'activité professionnelle ;
- Connaître et mettre en œuvre les grands principes de la réglementation (dont la réglementation nationale, la norme relative au tatouage référence NF EN 17169) concernant les équipements et consommables utilisés, en particulier les dispositifs médicaux et mettre en place l'organisation adaptée pour garantir la traçabilité des dispositifs utilisés ;
- Connaître et mettre en œuvre les recommandations et les normes existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrisation.

- Comprendre et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques de l'anatomie et la physiologie de la peau et des muqueuses concernées par le tatouage et le perçage corporel avant, pendant et après l'acte de tatouage ou de perçage pour minimiser les risques liés à la cicatrisation ;
- Suivre le mécanisme de cicatrisation dans ses différentes phases après l'acte de tatouage ou de perçage corporel et dispenser des conseils d'hygiène et d'antisepsie adaptés à la personne sur laquelle l'acte est effectué.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

- Comprendre le risque infectieux inhérent à un tatouage ou un perçage corporel au regard de la flore microbienne cutanée et des muqueuses de l'individu et de la relation entre l'être humain et sa flore cutanée afin d'agir au mieux pour limiter le risque infectieux pour la personne sur laquelle l'acte est effectué ;
- Comprendre le risque infectieux inhérent à un tatouage ou un perçage corporel au regard du risque de contamination croisée (entre deux clients, ou entre le professionnel et le client).



Durée :
3 jours
(21 heures)



Dates :
A définir



Public :
Tout public



Lieu :
Outremer
Metz



Places :
10 max



Prix :
Sans financement : 400€
Avec financement : 750€



ACCÈS:
Personne en situation de handicap merci
de nous contacter



PROGRAMME :

Unité 4 : Contre-indications et interdiction, pour la réalisation d'un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel.

- Connaître les interdictions et les contre-indications qui ne permettent pas la pratique professionnelle du tatouage et du perçage corporel ;
- Appliquer les procédures de prévention adaptées pour maîtriser les risques infectieux et allergiques liés à un tatouage ou un perçage corporel pour la personne sur laquelle l'acte est effectué, par la mise en œuvre des connaissances théoriques et pratiques relatives à ces risques lors des actes de tatouage et de perçage corporel ;
- Maîtriser les risques liés à la réalisation de l'acte et dispenser en français l'information au client par la mise en œuvre des connaissances théoriques et pratiques des facteurs de risques, des précautions, des contre-indications liés à cet acte et des précautions à respecter et les soins à réaliser dans les jours suivant l'acte. Cette information peut être dispensée au moyen d'un document remis au client par le tatoueur ;
- Maîtriser le risque infectieux en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques sur les modes de transmission des infections ;
- Détecter les éventuelles complications allergiques ou infectieuses à la suite d'un acte de tatouage ou de perçage corporel et dispenser en français des conseils concernant la prise en charge, et orienter immédiatement le client vers un professionnel de santé ;
- Déclarer un effet indésirable en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques relatives aux systèmes de vigilance sur les produits et substances.

Unité 5 : Stérilisation, désinfection du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés et enregistrement des processus et la traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques.

- Garantir que le matériel pénétrant la barrière cutanée ou muqueuse est stérile et à usage unique et que le matériel entrant en contact avec la peau ou la muqueuse du client et les supports directs de ce matériel (cartouche d'aiguille, buse, grip et tube) sont soit stériles et à usage unique, soit stérilisés avant chaque utilisation avec un processus validé ;
- Traiter les matériels et instruments en choisissant les méthodes de traitement adaptées à leur nature et leur usage (pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation) ;
- Nettoyer et désinfecter du matériel réutilisable thermosensible ou ne nécessitant pas de stérilisation en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques de nettoyage et désinfection de ce type de matériel ;
- Maîtriser le processus de stérilisation du matériel et des instruments en mettant en œuvre les connaissances théoriques et pratiques relatives à la stérilisation, au conditionnement préservant la stérilité du produit (norme EN ISO 11607-1), à la maintenance des dispositifs utilisés, et au contrôle de la stérilisation et l'intégrité de l'emballage.
- Connaître et appliquer les exigences relatives aux stérilisateur à vapeur et notamment les normes EN 13060 et EN ISO 17655-1 ;
- Assurer la traçabilité des procédures et des dispositifs utilisés.



Durée :
3 jours
(21 heures)



Dates :
A définir



Public :
Tout public



Lieu :
Outremer
Metz



Places :
10 max



Prix :
Sans financement : 400€
Avec financement : 750€



ACCÈS:
Personne en situation de handicap merci
de nous contacter



PROGRAMME :

Unité 6 : Règles de protection du travailleur, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales.

- Maîtriser le risque infectieux et les risques de complication pour le professionnel exerçant l'acte de tatouage ou perçage corporel notamment en :
- Appliquant les principes et procédures de prévention des infections adaptées des précautions standard d'hygiène hospitalières ;
- Appliquant les procédures d'hygiène des mains ;
- Utilisant les équipements de protection individuels (EPI) et les protections respiratoires ;
- Connaissant les risques liés aux accidents d'exposition au sang (AES) et en adoptant la conduite à tenir en cas d'AES ;
- Connaissant les recommandations relatives à la vaccination contre les hépatites.

Unité 7 : Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d'achat), utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets.

- Connaître et appliquer l'état de l'art en matière d'achat du matériel (choix du conditionnement, conservation des preuves d'achat, etc.) et de son utilisation (conditions de stockage et de conservation, gestion des stocks, date limite d'utilisation, instruction d'utilisation, traçabilité, y compris la traçabilité de la date d'ouverture du conditionnement);
- Gérer les déchets assimilés aux DASRI en mettant en œuvre les réglementations et les procédures de gestion et d'élimination concernées ;
- Choisir les contenants destinés à la récupération des déchets assimilés aux DASRI, définir leurs emplacements dans son espace de travail et les utiliser en sécurité ;
- Effectuer un tri de ses déchets en fonction de leur état de contamination, afin de séparer les **déchets assimilés aux DASRI des déchets ménagers**.

Unité 8 : Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection).

- Respecter les règles sanitaires pour l'exercice de l'activité professionnelle de tatoueur et de perceur corporel en mettant en œuvre les prérequis en terme de locaux et d'équipements nécessaires (exemple : locaux comprenant une salle exclusivement réservée pour la réalisation de ces techniques) ;
- Pour permettre l'exercice de l'activité dans de bonnes conditions d'hygiène et faciliter le nettoyage et la désinfection, le local, le matériel et le mobilier doivent être adaptés ;
- Appliquer les procédures de nettoyage/désinfection des locaux et espaces de travail.

Unité 9 : Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel.

- Procéder à la désinfection des surfaces et du mobilier et aux contrôles de stérilisation ;
- Préparer le poste de travail ;
- Préparer le matériel adapté, notamment stérile, et l'organiser ;
- Préparer et utiliser du matériel à usage unique et notamment le champ stérile ;
- Effectuer une préparation antiseptique de la peau et des muqueuses avant tout acte de tatouage et de perçage corporel en utilisant des produits adaptés ;
- Connaître et choisir les familles d'antiseptiques adaptées à la nature de l'acte et à la zone (peau, muqueuse) ;
- Savoir préparer la peau ou la muqueuse du client ;



Durée :
3 jours
(21 heures)



Dates :
A définir



Public :
Tout public



Lieu :
Outremer
Metz



Places :
10 max



Prix :
Sans financement : 400€
Avec financement : 750€



ORGANISATION DE LA FORMATION :

Équipe pédagogique : formateur-trice Infirmier(e) Hygiéniste

Moyens pédagogiques et techniques

- Formateur(trice) Infirmier(e) Hygiéniste diplômé(e) en hygiène hospitalière.
- Espace de travail conforme aux normes d'hygiène et de salubrité, équipé d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur, d'un tableau effaçable ou d'un paperboard, ainsi que de tout le matériel d'hygiène nécessaire à la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- QCM de 40 questions. Durée : 30 à 45 minutes
- Evaluation pratique. Durée : 1h00
- Jury :
 - 1 Infirmière Hygiéniste
 - 1 professionnel du Maquillage Permanent
 - 1 professionnel du Piercing
 - 1 professionnel Tatouage



ACCÈS:

Personne en situation de handicap merci
de nous contacter